

PRÉAVIS N° : 51/23**Demande d'un crédit de CHF 95'000.- pour le remplacement de deux collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) à la ruelle du Cheval-Blanc)****CONSEIL COMMUNAL DU 12 DECEMBRE 2023**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 15 novembre 2023 en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des Finances. Notre commission tient à le remercier pour sa disponibilité et les réponses à nos questions. Notre commission a ensuite siégé le 28 novembre 2023 afin de valider le présent rapport.

En juin 2023, lors des travaux de raccordement du nouveau bâtiment sur la parcelle 409, la configuration locale existante ne permettait pas le branchement de deux collecteurs d'eaux usées comme projeté initialement. Les travaux ont donc dû être effectués en urgence, comme annoncé lors du conseil communal du 3 octobre 2023.

La Romande Energie a en outre demandé de pouvoir remplacer une conduite existante, à ses frais.

COUTS

Pour chiffrer les travaux, une demande d'offres a été établie. Quatre entreprises ont répondu et la meilleure offre propose de réaliser le projet pour un montant de CHF 74'538.20. TTC. A cela s'ajoutent les honoraires d'étude et de suivi, les frais divers, ainsi que les émoluments administratifs pour l'inscription d'une servitude. Le coût est résumé dans le tableau ci-après :

Objet	Prix
Honoraires d'étude et de suivi	CHF 10'500.00
Travaux	CHF 69'199.80
Inscription de la servitude et travaux géométriques	CHF 4'000.00
Divers et imprévus (~ 5%)	CHF 4'508.20
TOTAL INTERMEDIAIRE	CHF 88'208.00
TVA (8.1%)	CHF 6'792.00
TOTAL FINAL TTC	CHF 95'000.00
ARRONDI A	CHF 95'000.00

FINANCEMENT

Aucun montant n'était inscrit au plan des investissements et aucun fond de réserve ne peut être utilisé pour ces travaux.

Selon les disponibilités et planifications financières de la Commune, le montant du crédit nécessaire sera assuré, si possible par les liquidités courantes. L'incidence financière de cet investissement, en cas d'emprunt, peut être résumée de la façon suivante :

- Les dépenses seront amorties en 30 ans maximum, représentant une charge d'amortissement annuelle de CHF 2'940.00 ;
- Le coût annuel moyen de la dette avec un taux hypothétique de la dette de 2,5% sera de CHF 1'100.00.

A noter toutefois que, s'agissant d'un compte autofinancé par les taxes, il n'y aura pas d'incidence sur le résultat du compte d'exploitation.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est de CHF 69 millions, mais la limite interne d'endettement selon la capacité économique d'endettement se situe à CHF 56.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à environ CHF 8.3 millions, et la dette communale est de CHF 13 millions. Ainsi, les finances communales permettent le financement de ces travaux.

CONCLUSIONS

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 51/23 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. autorise formellement la Municipalité à réaliser les travaux pour le remplacement de deux collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) à la ruelle du Cheval-Blanc,

2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 95'000.-,

3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,

4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,

5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 28 novembre 2023 : Madame Sandrine Bosse Buchanan ainsi que Messieurs Jakup Isufi, Julien Pittet, Patrick Soppelsa et Colin Grand.

Moudon, le 28 novembre 2023



Sandrine Bosse Buchanan
Rapportrice